



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023 - 2024

DIRECTION RÉGIONALE
NORMANDIE





P. 4

Le mot du Préfet
et du directeur régional

P. 6

La direction régionale
Normandie

P. 8

2023-2024 en images

P. 9

Police de l'environnement
et police sanitaire
de la faune sauvage

P. 12

Appui aux acteurs
et mobilisation de la société

P. 14

Appui aux politiques publiques

P. 16

Connaissance, recherche
et expertise sur les espèces,
les milieux et leurs usages

P. 18

Gestion et appui
aux gestionnaires
d'espaces naturels

LE MOT DU PRÉFET



JEAN-BENOÎT ALBERTINI

Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

« Aujourd'hui, les scientifiques ne nous adressent plus des alertes, mais des ultimatums. Les crises du climat, de la biodiversité et de la sécheresse se cumulent, dans un monde totalement interdépendant et où de nouvelles puissances ont émergé. » (Emmanuel Macron, conférence de Stockholm)

Notre région ne fait évidemment pas exception et le GIEC normand illustre régulièrement ces alertes.

Pour autant, il n'y a pas de fatalité et même si la Normandie, à elle seule, ne pourra atténuer les effets des changements globaux, nous sommes pleinement engagés à prendre nos responsabilités.

C'est ainsi que, aux côtés du Président de la Région, je préside la Conférence des parties en Normandie qui fixe des objectifs ambitieux, grâce à une planification précise, à atteindre d'ici 2030 sur les 6 grandes thématiques France Nation Verte.

Dans ces ambitions de sauvegarde des habitats et des espèces, de préservation de la qualité des eaux, l'Office français de la biodiversité est un établissement public de référence pour l'acquisition de connaissances sur la biodiversité et les milieux aquatiques et pour promouvoir des pratiques favorables à leur préservation, sensibiliser les acteurs et contrôler les usages pour répondre à ces enjeux. Il est l'expert auprès des services instructeurs de l'Etat notamment sur les habitats d'espèces protégées ou encore la continuité écologique. Ce rapport d'activité est l'occasion pour moi de saluer le travail effectué au

quotidien par les agents de la direction régionale Normandie de l'OFB.

En 2024, au niveau national, au milieu de nombreuses autres inquiétudes essentiellement d'ordre économique, l'attention s'est portée sur les conditions d'application des normes environnementales dans lesquelles l'Office est très engagé. Grâce aux formations dispensées dans les établissements agricoles, aux journées pédagogiques proposées aux exploitants agricoles sur le terrain, ou encore à la formation des agents aux enjeux du monde agricole et au professionnalisme des équipes, en Normandie, les échanges, parfois directs, sont restés constructifs.

Je souhaite enfin évoquer ici l'investissement de la direction régionale pour mettre en place, avec la DREAL et les DDT(M), le guichet unique sur la haie. Cette initiative normande a été lancée bien avant la crise agricole et s'est déployée en 2024 pour garantir la sécurité juridique des interventions sur les haies par les gestionnaires, au premier rang desquels les agriculteurs. Avec cette simplification administrative couplée à toutes les initiatives en faveur de la plantation, dont le Pacte en faveur de la Haie, nous espérons la reconquête durable de la haie et du bocage en Normandie.

Ces illustrations ne reflètent qu'une part des missions de l'OFB qui gagnent toutes à être mieux connues. Je souhaite que ce rapport y contribue et je tiens à remercier chaque agent pour son implication au service de la protection du vivant et de notre patrimoine commun.

LE MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL



ANTOINE DERIEUX

Au cours des années 2023 et 2024, l'OFB a poursuivi sa montée en puissance. Avec l'intégration du laboratoire d'hydrobiologie, la direction régionale Normandie est désormais pleinement opérationnelle et est résolument tournée vers l'action.

Tout au long de l'année 2024 et encore à l'heure de la rédaction de ces quelques lignes, nous avons été pris dans la tourmente de la crise agricole alors même que l'immense majorité des fondements de ce mouvement était éloignée de nos missions. Nous avons inlassablement rappelé le sens déterminant de notre action mais aussi les limites de nos prérogatives : nous faisons appliquer la norme. Nous ne sommes, en amont, ni les législateurs, ni, en aval, les décideurs de la sanction.

Aussi, nous sommes fiers, au quotidien, de présenter notre établissement et d'expliquer le sens de nos missions. Au travers de leurs différentes composantes (connaissance, communication, prévention, contrôle...), elles participent au maintien de la qualité de l'eau, au maintien des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins pour que la nature qui nous entoure puisse se régénérer.

Ces missions dont l'intérêt ne saurait être remis en question, nous les avons expliquées sans relâche à tous nos partenaires et les tensions dans notre région sont dans l'ensemble apaisées au profit d'un travail constructif.

En 2025, nous continuerons à promouvoir les dispositifs de mobilisation tels que les atlas de la biodiversité communale ou encore les aires éducatives qui ont connu un remarquable essor ces deux dernières années.

Nous allons continuer à investir le champ de la connaissance en poursuivant activement le recueil de données naturalistes opportunistes afin d'être toujours plus pertinents dans nos travaux d'expertise ou encore pour la mise en place d'outils tel que le guichet unique de la haie avec la DREAL et les DDT(M), dont les premiers bénéficiaires sont les agriculteurs. Même si nos contrôles et enquêtes judiciaires en lien avec le monde agricole ne représentent qu'une portion congrue des contrôles qu'il connaît, nous devons avoir une vigilance particulière aux actions s'inscrivant dans le contrôle unique en exploitation agricole.

La mer sera également mise à l'honneur avec la poursuite des analyses risques pêche, la labellisation de nouvelles zones de protection forte ou encore la validation de 5 DOCOB. Nous serons également au chevet des poissons migrateurs. Le contingent de saumons n'a, par exemple, jamais été si bas et nous devons prioriser notre action pour sa sauvegarde.

« Nous agissons pour permettre d'offrir aux générations actuelles et futures un monde viable et sain, où l'air, l'eau, la nourriture, nos lieux de vie sont préservés dans la durée et où l'homme et la nature parviennent enfin à cohabiter. »
(vœux O. Thibault, 2025)

Je suis fier de notre collectif normand OFB qui, à terre comme en mer, porte ces valeurs et ces ambitions avec dévouement et passion.

Je vous laisse découvrir quelques-unes des réalisations de la direction régionale Normandie pour les années 2023 et 2024.

Bonne lecture.

Les implantations de l'OFB en Normandie



EN CHIFFRES

117

agents
dont 81 en qualité
d'inspecteurs
de l'environnement

1

**réserve de chasse
et de faune sauvage
propriété de l'OFB :**
la Grand'mare

9

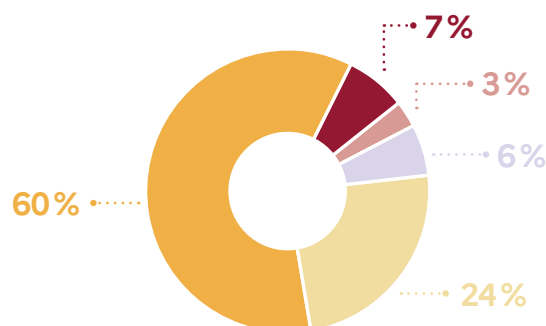
projets européens
LIFE MarHa, Espèces
marines mobiles, Biodiv
France, ARTISAN, RESIST,
Biodiversa+, FEAMPA
ARP, Blue4All, FEAMPA
Observatoire pêche
à pied de loisir

13

implantations

Répartition de l'activité opérationnelle de la direction régionale Normandie

- **3%** Appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- **6%** Gestion et appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- **7%** Appui aux acteurs et mobilisation de la société
- **24%** Connaissance, recherche et expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- **60%** Police de l'environnement et police sanitaire de la faune sauvage



La direction régionale Normandie

La DR Normandie met en œuvre à l'échelon territorial les 5 grandes missions de l'établissement :

- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

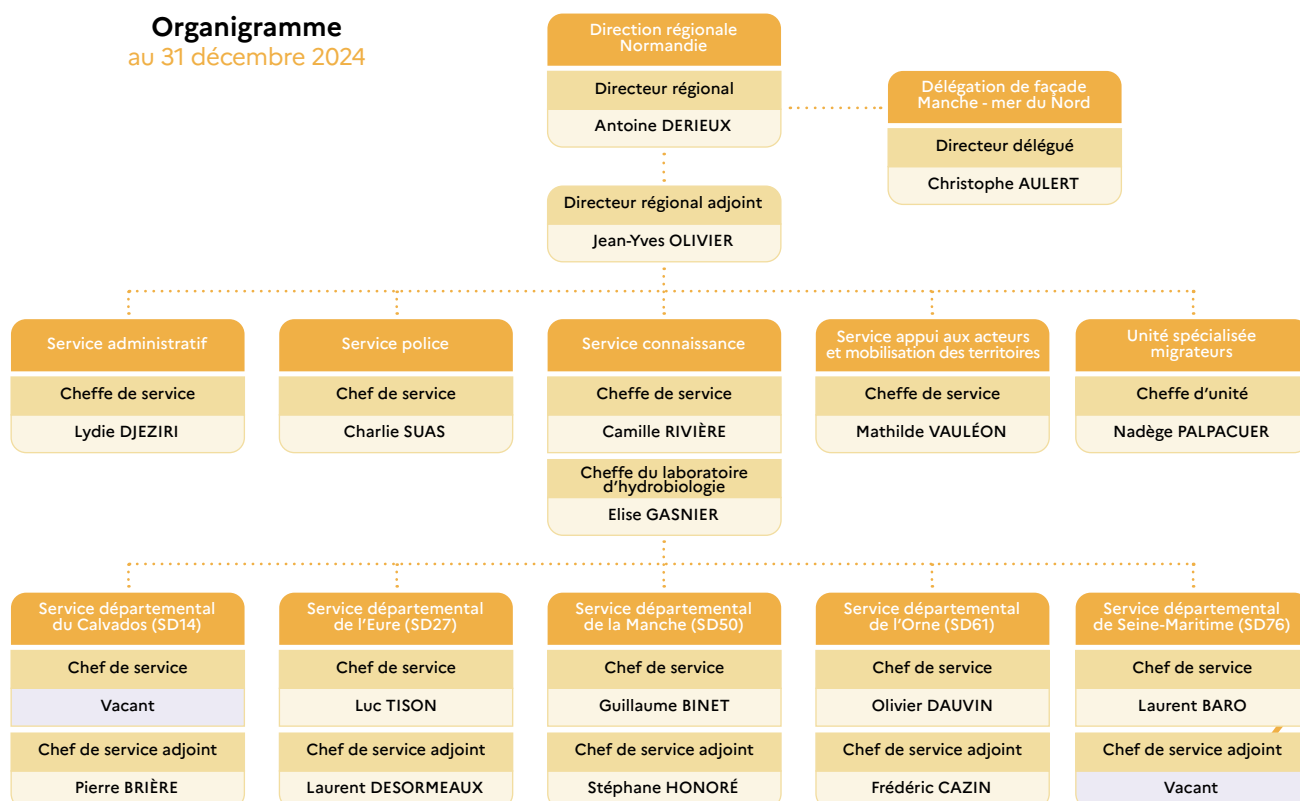
Elle est composée de :

- 4 **services régionaux** (administratif, police, appui aux acteurs et mobilisation des territoires et connaissance comprenant un laboratoire d'hydrobiologie) qui coordonnent et soutiennent les services départementaux et gèrent les partenariats au niveau régional ;
- 5 **services départementaux** (SD), échelon opérationnel qui met en œuvre l'ensemble des missions de l'établissement sur le terrain ;
- l'**unité spécialisée migrants** (USM) dont les missions de connaissance et de police sur les poissons amphihalins (saumon Atlantique, truite de mer, anguille d'Europe) s'étendent sur l'ensemble de la Normandie et des Hauts-de-France (milieu marin et eau douce) ;
- la **délégation de façade Manche-mer du Nord** (DFM MMN) dont les missions couvrent la façade maritime depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière belge. La DFM MMN participe aux politiques publiques dédiées à la protection de la mer, gère des sites Natura 2000 en mer et apporte son soutien à l'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées.

La DR Normandie est en outre direction coordinatrice pour la façade Manche-mer du Nord.

L'OFB assure la vice-présidence de l'**Agence normande de la biodiversité et du développement durable** (ANBDD), établissement accompagnant les acteurs normands souhaitant s'engager dans la préservation et la reconquête de la biodiversité, la transition économique, écologique, sociale et climatique.

Organigramme au 31 décembre 2024



2023 - 2024 en images



Lutte contre le trafic de civelles
© N. Palpacuer / OFB



Premiers trophées du LIFE ARTISAN Normandie
© A. Derieux / OFB



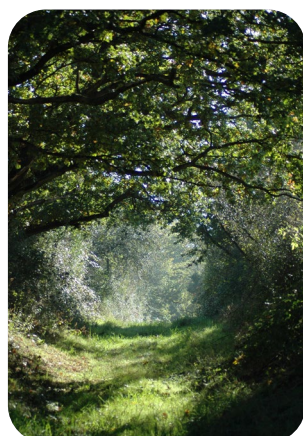
Acquisition de matériel optimisant les déterminations du laboratoire d'hydrobiologie
© E. Gasnier / OFB



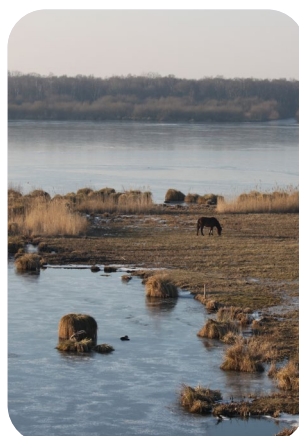
Opération carréManche : contrôle des carénages sauvages
© L. Mignaux / Terra



1^{er} indice de castor en Normandie
© S. Gibory / OFB



Guichet unique haie : accompagner la simplification des démarches pour mieux protéger le bocage
© N. Chevallier / OFB



Révision du plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de la Grand'mare
© N. Chevallier / OFB



Cériante : une nouvelle embarcation pour préserver les enjeux marins
© G. Mauger / GECC



Opération AIRPRO : sensibilisation et contrôle des usages dans les espaces protégés
© J. Guesnon / OFB



Hermelles : accompagner la réglementation pour mieux protéger les habitats
© P. Cajeri / OFB



Contrôles pédagogiques : aider les exploitants à s'approprier les nouvelles réglementations
© C. Suas / OFB



Continuité écologique : inventaire des obstacles à l'écoulement
© S. Lamy / OFB

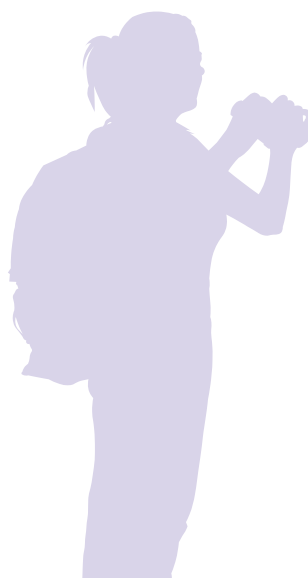
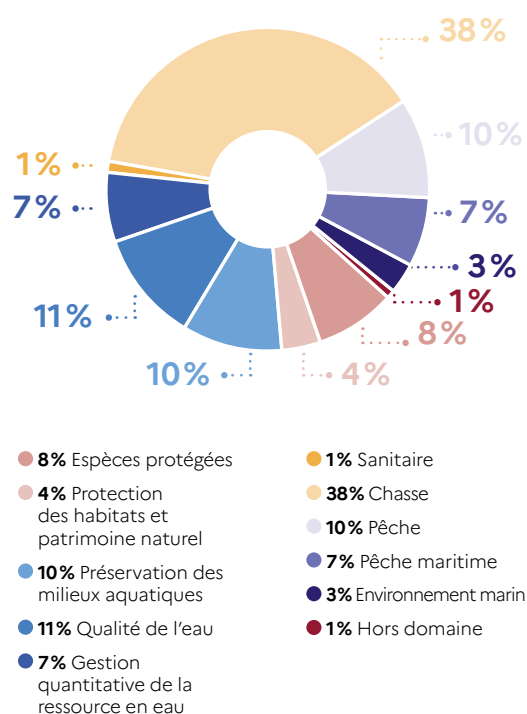
Police de l'environnement et police sanitaire de la faune sauvage

L'OFB contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et à la faune sauvage, à la chasse et à la pêche. Pour cibler les enjeux environnementaux et sanitaires prioritaires, ses services s'impliquent auprès des préfets et de leurs services dans la rédaction des plans de contrôle, aussi bien terrestres que marins.

Grandes actions 2023 - 2024 :

- **388 avis techniques** ont été rendus aux services instructeurs, dont 320 concernent les milieux aquatiques continentaux, notamment sur la restauration de la continuité écologique, 37 sur les milieux terrestres et 31 sur les milieux marins - dont certains d'ampleur (voir zoom) ;
- 4 missions d'envergure régionale ont été menées, dont une vaste opération de prévention et de sensibilisation dans les **espaces naturels protégés**, 2 opérations de contrôle des règles de **sécurité à la chasse** et une opération de lutte contre le **carénage sauvage**, sur l'ensemble de la façade maritime Manche-mer du Nord ;
- Différents travaux avec les services de l'Etat pour **améliorer les procédures** ont été conduits : note OFB-DREAL sur les avis techniques - extension à la thématique littorale et marine ; dispositif administratif d'instruction des dérogations à la réglementation espèces protégées pour les demandes d'arrachage de haies et déploiement progressif des guichets uniques haies dans les départements (voir zoom page 14) ;
- En matière de **police sanitaire**, l'OFB est demeuré vigilant sur les risques d'introduction de maladies touchant à la faune sauvage ;
- Le développement des **stages d'alternatives aux poursuites** s'est poursuivi. 4 nouveaux stages ont été mis en place (avec les tribunaux judiciaires d'Alençon et Argentan, Lisieux, Dieppe et Rouen). Toutes thématiques confondues, ce sont 26 sessions de stage qui se sont déroulées avec le concours de l'établissement.

Domaines de contrôles



Une nouvelle organisation pour lutter plus efficacement contre les pollutions

Les pollutions ponctuelles et chroniques sont des sujets majeurs pour la qualité de l'eau en Normandie. L'arrivée du laboratoire d'hydrobiologie au sein de l'OFB a permis une montée en compétence de l'établissement dans ce domaine. En Normandie, l'expertise des agents du laboratoire apporte des éléments de connaissance sur les diatomées, invertébrés et macrophytes permettant d'éclairer les procédures judiciaires pollutions sur les impacts sur la biocénose aquatique. Le laboratoire produit des données sur les cours d'eau ainsi que des interprétations de résultats externes. Cette collaboration interservices a été structurée via la constitution d'un groupe de travail interne associant laboratoire d'hydrobiologie, services départementaux et service régional police, permettant d'établir les modalités de sollicitation du laboratoire. L'appui du laboratoire est également envisagé pour compléter les avis techniques.



Pollution d'un cours d'eau entraînant une mortalité piscicole
© S. Lamy / OFB

EN CHIFFRES

4 492

contrôles réalisés
dont 3013 conformes

795

usagers
contrôlés

1 503

procédures
dont 1021 procédures
judiciaires,
380 amendes forfaitaires,
102 procédures
administratives

Opération grand braconnage dans l'Eure : une opération interservices d'envergure

L'exploitation de renseignements et le recueil d'une plainte ont permis, en novembre 2022, d'ouvrir une enquête judiciaire destinée à identifier les auteurs de faits de chasse de nuit sur les massifs de Vernon et des Andelys. L'enquête a été menée en co-saisine avec la Gendarmerie des Andelys. Après un an d'investigations, le 18 décembre 2023, 5 auteurs principaux ont été interpellés à leur domicile dans l'Eure et dans un gabion du Calvados. En parallèle des mesures de garde à vue, une vingtaine d'auditions libres a été conduite par des inspecteurs de l'environnement. Cette opération de police judiciaire a mobilisé plus de 70 personnes : 55 militaires de la Gendarmerie, 15 agents de l'OFB ainsi qu'un technicien de la FDC 27. En janvier 2024, l'ouverture d'une information judiciaire était requise par le parquet d'Évreux. Dès lors les investigations se sont poursuivies en commission rogatoire.

Bilan chiffré : 14 gardes à vue, 12 mises en examen, 45 auditions libres (témoins et suspects).
Saisies : 59 armes, 4 véhicules, 29.700 euros en espèces, 248 kilos de venaison (cerfs, sangliers, chevreuils).



Saisie de l'opération grand braconnage
© S. Coulon / Gendarmerie

Avis techniques sur des projets en mer : prendre en compte les enjeux environnementaux marins et terrestres

L'OFB (délégation de façade maritime, service régional police et services départementaux concernés) a été saisi pour rendre des avis sur deux projets présents sur son territoire d'intervention, l'un en Seine-Maritime et l'autre dans le Nord.

La première saisine concerne la construction de deux nouveaux EPR rattachés à la centrale nucléaire de Penly. Ces deux unités seront situées en bas de falaise, sur une surface d'environ 25 hectares. Les préoccupations se sont portées sur les enjeux environnementaux marins (habitats, oiseaux, mammifères) mais aussi sur les enjeux terrestres (faune, flore) et aquatiques (habitats et poissons).

La seconde saisine concerne un projet de parc éolien en mer sur une superficie de 50 km² au large de Dunkerque et son raccordement électrique. La mise en service est prévue en 2028.

Les principales préoccupations se sont centrées autour du battage de pieux et son impact sur les mammifères marins et les poissons amphihalins, mais également sur la mise en place du parc éolien et de son raccordement sur les enjeux environnementaux marins (habitats dont les dunes hydrauliques, oiseaux, mammifères, poissons amphihalins) et terrestres (faune, flore).

Ce type d'avis mixte (terrestre et maritime) concernant des projets énergétiques sur l'espace littoral et maritime va se multiplier sur notre façade maritime avec la planification de l'éolien en mer actée en 2024 suite au débat public « la mer en débat », la stratégie nationale mer et littoral et la mise en œuvre de la planification pluriannuelle de l'énergie.



Parc éolien en mer
© J-Y Olivier / OFB

Lutte contre le trafic de civelles

En danger critique d'extinction, l'anguille et surtout la civelle, son alevin, font l'objet d'un trafic très lucratif. L'unité spécialisée migrants (USM) est fortement impliquée dans la lutte contre ce trafic, en collaboration avec d'autres corps de police et administrations.

En 2023, l'USM a ainsi réalisé 3 opérations de remise à l'eau de plus de 500 kg de civelles saisies par les douanes et a participé à une perquisition en appui de l'OCLAESP¹ et des douanes dans le cadre de l'opération Anguilla 33, en Ile-de-France, qui a mis au jour un trafic international (plus de 4,2 tonnes de civelles pêchées illégalement pour un bénéfice de 11,5 millions d'euros).

En police administrative, l'USM coordonne les missions civelles des services départementaux de Normandie et des Hauts-de-France (contrôle des pêches autorisées). Elle assure le rapportage des missions sur l'ensemble de la façade maritime à la DIRM². Afin de garantir la bonne traçabilité des pêches, l'USM, les SD, les ULAM et les services de la DDPP³ ont renforcé en 2023 et 2024 les contrôles des viviers chez les pêcheurs professionnels des deux régions. Ces contrôles des points de collecte (locaux professionnels et domiciles) ont été complétés par un contrôle chez le mareyeur à Charron (17) avec l'USM Pays de Loire. L'origine de 280 kg de civelles a été contrôlée, générant des contrôles croisés. Aucune infraction n'a été relevée.



Viviers clandestins de civelles
© N. Palpacuer / OFB

1 / OCLAESP : Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique

2 / DIRM : Direction interrégionale de la mer

3 / DDPP : Direction départementale de la protection des populations

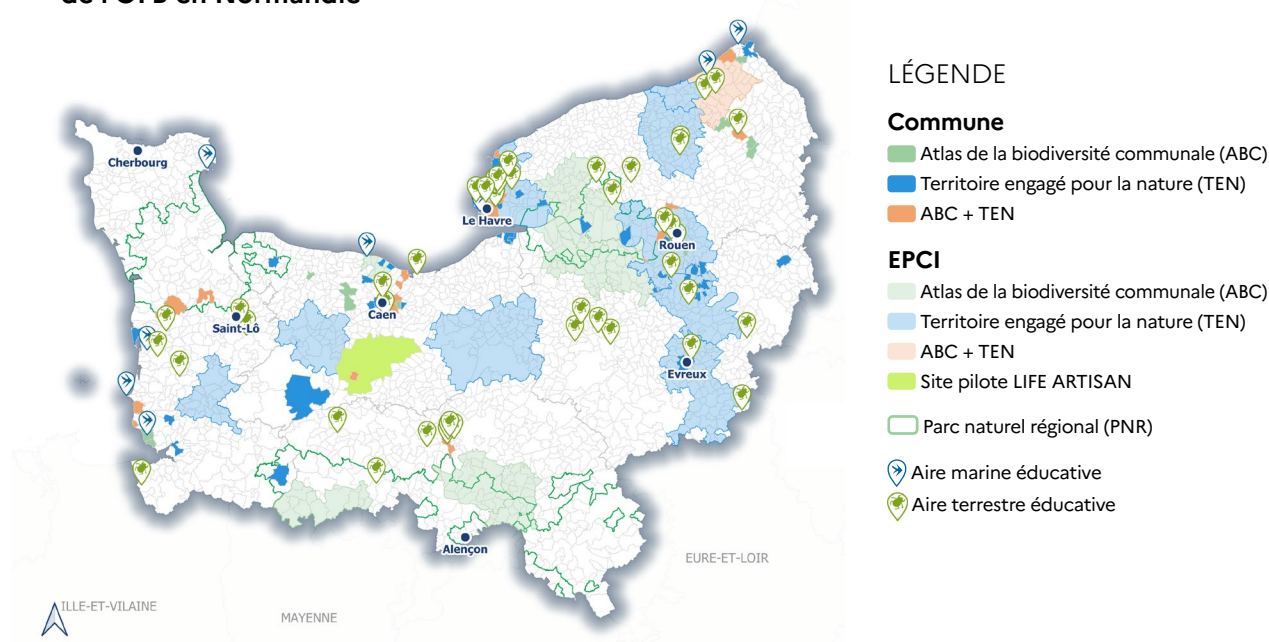
Appui aux acteurs et mobilisation de la société

Faire bouger les lignes en faveur de la biodiversité, c'est enclencher des transformations sur différents aspects de notre société. Engager et gagner ce défi n'est possible qu'avec la mobilisation de tous.

En 2023 et 2024, les grandes actions de mobilisation ont porté sur :

- La poursuite de la mise en œuvre des **dispositifs nationaux** tels que les aires éducatives, l'éco-contribution, les territoires engagés pour la nature (TEN), les atlas de la biodiversité communale (ABC) ;
- La réalisation d'**actions de sensibilisation et de communication** à destination de différents publics :
 - **élus** : Convention intercommunalités de France au Havre, Forum régional eau santé climat à Louviers, réunions d'arrondissement dans l'Eure, etc ;
 - **agriculteurs** : organisation de contrôles pédagogiques pour aider les exploitants à s'approprier les nouvelles réglementations... ;
 - **scolaires et étudiants** – notamment interventions en lycées agricoles ;
 - **chasseurs, piégeurs** (notamment avec le GMN)...
- Le déploiement du projet **LIFE ARTISAN** et la participation à la mise en place d'un projet européen, le projet **RESIST**, tous deux dédiés aux solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique ;
- La **formation de partenaires** : formation d'agents des services de l'Etat à l'audition libre puis à la rédaction de procès-verbaux, formation des gardes-pêche, des gendarmes verts...
- La valorisation de sites normands dans des programmes nationaux : Rouen élue **capitale française de la biodiversité** en 2023 et deux projets retenus dans le cadre du jeu de grattage « **Mission nature** » : la restauration de zones humides du Mont-Saint-Michel et la reconversion de la tourbière de Sèves (50).

Dispositifs de mobilisation de la société de l'OFB en Normandie



EN CHIFFRES

12

nouveaux ABC
en 2023-2024

69

TEN en cours
en 2024

53

aires terrestres
éducatives en
cours

43

interventions
en lycées
agricoles
en 2023 - 2024
pour 948
apprenants

5

projets
partenariaux
accompagnés
en 2023 - 2024

Aires éducatives en Normandie : un réseau en plein développement

Une aire éducative est un projet porté par une ou plusieurs classes où les élèves réfléchissent collectivement à la préservation d'un petit bout de territoire qu'ils choisissent, à l'extérieur de l'enceinte de l'école, du collège ou du lycée.

À la rentrée 2024, on comptait 53 projets en Normandie, dont 36 bénéficiaient d'un accompagnement financier de l'OFB. Compte tenu de l'augmentation de la dynamique, un stage a été réalisé en 2023 à la direction régionale pour faire le bilan des besoins des porteurs de projets et structurer l'animation du réseau normand des aires éducatives. Ce travail a conduit à mettre en place des actions locales et engager un partenariat avec le GRAINE Normandie, qui apporte un appui essentiel au développement de ce dispositif.

Contact : aires-educatives@graine-normandie.net



Aire terrestre éducative
© P. MASSIT / OFB

Trophées de l'adaptation au changement climatique LIFE ARTISAN Normandie

« En Normandie le climat change, adaptons-nous avec la nature ! ». Tel était le thème du concours régional des « Trophées de l'adaptation au changement climatique LIFE ARTISAN Normandie » organisé par l'OFB. Christophe Aubel, Directeur général délégué de la mobilisation de la société à l'OFB, a remis les trophées aux 3 lauréats le 30 janvier 2024, à l'occasion des rencontres « Biodiversité & territoires » organisées par l'ANBDD :

- La communauté d'agglomération Seine Eure pour la catégorie « réduction des risques climatiques ».
Action : restauration de la zone humide des Pâtures (50 ha) ;
- L'Association pour une dynamique agroforestière en Normandie (ADAN) pour la catégorie « adaptation des filières économiques ».
Action : promouvoir les systèmes agroforestiers intra parcellaires auprès des acteurs du développement rural en renforçant les connaissances et leurs diffusions et en accompagnant les porteurs de projets ;
- Le Conseil départemental de l'Eure pour la catégorie : « adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux ».
Action : renaturation du cours de l'Iton et restauration de milieux humides (14,6 ha).

Retrouvez les fiches projet sur : www.trophees-adaptation-life-artisan.com/edition-normandie



Lauréats 2023 trophées de l'adaptation
au changement climatique LIFE ARTISAN Normandie
© A. DERIEUX / OFB

Appui aux politiques publiques



Que ce soit au niveau départemental et régional mais également à l'échelle de la façade maritime, l'OFB apporte son concours notamment aux services de l'Etat et aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre les politiques publiques.

En 2023 et 2024, les actions de l'OFB en Normandie ont notamment porté sur :

- L'appui aux services de l'Etat pour la simplification de la prise en compte des différentes réglementations relatives à la **haie** : mise en place d'un **guichet unique** (voir zoom) ;
- La participation en tant qu'expert aux travaux du comité de gestion des poissons migrateurs (**COGEPOMI**⁴) du bassin Seine-Normandie (participation à titre consultatif) ;
- L'appui à l'administration sur le volet **sécurité à la chasse** pour le renouvellement des 5 SDGC⁵ normands en 2023 et 2024 ;
- Le soutien à la **création du Conservatoire botanique national de Normandie**, dont l'OFB est membre du Conseil d'administration ;
- Le conseil à l'autorité préfectorale sur les mesures de **gestion des usages de l'eau** à prendre, notamment en s'appuyant sur les suivis ONDE réalisés en période d'étiage ;
- L'appui aux maîtres d'ouvrages pour la **restauration de la continuité écologique** et l'expertise auprès du Préfet en vue de la prise d'arrêtés autorisant les travaux en cours d'eau ;
- L'accompagnement des acteurs, suite aux premiers indices de présence du **Castor** dans l'Eure, l'OFB étant l'établissement mandaté au niveau national pour le suivi de cette espèce protégée ;
- Côté mer, la contribution à la **planification en mer** et la définition d'une **stratégie mer** et littoral (voir zoom), l'appui pour les analyses risques pêche, la définition des zones de protection forte...



Bocage normand
© N. Chevallier / OFB

Guichet unique haie : simplifier les démarches pour mieux protéger le bocage

Depuis plusieurs années, l'OFB travaille aux côtés de la DREAL Normandie et des DDT(M) pour faciliter la prise en compte des réglementations relatives aux haies, notamment celles concernant les espèces protégées. Cette collaboration a permis la mise en place progressive de guichets uniques départementaux. Ces dispositifs visent à simplifier les démarches des agriculteurs et autres pétitionnaires en leur offrant une procédure centralisée pour les demandes liées aux travaux d'arrachage de haies et de coupes à blanc et ainsi sécuriser leurs interventions. En 2024, un groupe de travail réunissant les partenaires normands, piloté par la DR Normandie, s'est mobilisé pour élaborer des fiches méthodologiques visant à faciliter la compréhension du dispositif et aider à préparer le remplissage des dossiers, en s'appuyant sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».

Après le succès du guichet unique haies lancé en mai 2023 dans le Calvados, le dispositif s'est étendu à la Seine-Maritime fin 2024, avec un déploiement en cours dans les autres départements normands. À l'échelle nationale, l'OFB et ses partenaires normands participent activement aux groupes de travail pilotés par les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, afin de favoriser un déploiement harmonisé et élargi du dispositif.

En associant expertise technique, actions de terrain et travail collaboratif, l'OFB s'engage durablement à accompagner les agriculteurs dans leurs démarches tout en renforçant la protection du bocage normand.

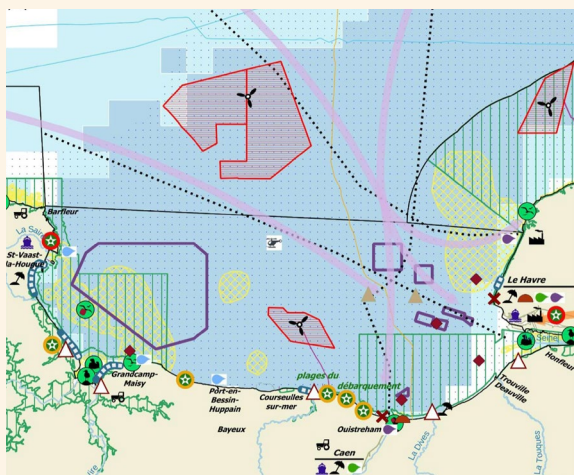
4 / COGEPOMI : Comité de gestion des poissons migrateurs
5 / SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique

Planification en mer et stratégie mer et littoral à l'échelle des façades maritimes

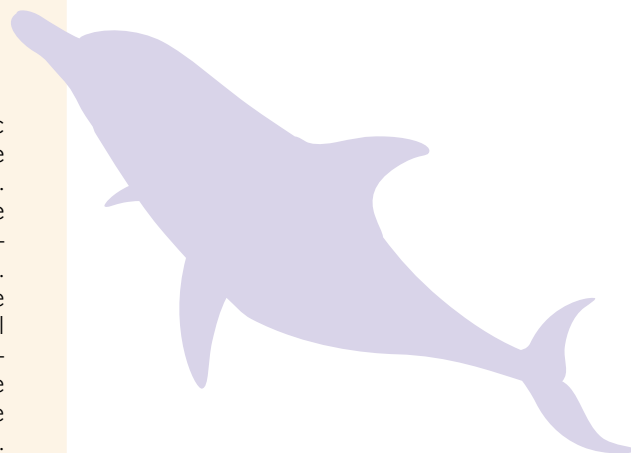
L'année 2024 a été marquée par le débat public « la mer en débat » qui s'est tenu sur l'ensemble des façades maritimes de France métropolitaine. L'objectif était de discuter de la planification de l'espace maritime et plus particulièrement de la planification éolienne et des zones de protection forte. En lien avec ce débat public et pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale mer et littoral, le Conseil maritime de façade et le Conseil scientifique de façade ont travaillé sur la Stratégie de façade 2^e cycle (2025 - 2031). L'adoption définitive de cette stratégie de façade interviendra au deuxième semestre 2025.

La délégation de façade maritime Manche-mer du Nord de l'OFB (DFM MMN) a été fortement impliquée tout au long de ce processus, notamment sur la réflexion autour des zones de protection forte (ZPF), les enjeux biodiversité à prendre en compte, la planification éolienne et la cartographie des enjeux forts et majeurs pour la carte des vocations de la façade.

Plus d'information : www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/document-strategique-de-facade-maritime-dsf-a1262.html



Exemple d'une carte des vocations issue de la stratégie de façade Manche Est-mer du Nord. Ici le secteur de la baie de Seine.



Oiseaux marins au large de l'île Tatihou (50)
© S-PONCET / OFB



Connaissance, recherche et expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

Le champ de compétence de l'OFB permet d'assurer le suivi scientifique d'un large spectre d'espèces, de milieux et de pressions, en collaboration avec un réseau d'acteurs.

Outre la mise en œuvre de la coordination des différents protocoles nationaux et régionaux de suivis, les grandes actions 2023-2024 ont porté sur :

Côté milieux continentaux

- La construction d'une dynamique permettant une **meilleure utilisation de la donnée** interne et partenariale dans l'exercice des missions de protection des milieux notamment (voir zoom) ;
- Une implication forte autour de la thématique « **Ecrevisse** », avec la publication d'un rapport présentant le suivi par habitat artificiel et le réseau associé, la participation active au sein de l'étude régionale partenariale et l'implication dans une étude nationale visant le développement opérationnel de la technique d'ADN environnemental ;
- La mise en œuvre des protocoles de **suivi des oiseaux communs** STOC et SHOC par les services départementaux (voir zoom) ;
- La poursuite du suivi du **loup** avec en 2023 un individu qui a séjourné pendant quelques mois dans les marais de Carentan dans la Manche et, en février 2024, un individu percuté par un véhicule en Seine-Maritime ;
- Un investissement particulier permettant l'avancée significative de la complétude du **référentiel national des obstacles à l'écoulement** des cours d'eau (ROE) pour la Normandie. Cet investissement a pu se faire notamment grâce à l'appui de partenaires, formés à cette occasion ;
- Le remplacement des **sondes thermiques** cours d'eau, relançant les enregistrements pour 5 ans ;
- À l'interface terre – mer : dans le cadre du projet de réestuarisation de l'Yères, construction d'une **méthode de Suivi scientifique minimum (SSM) adaptée à un petit estuaire** (animation OFB national, collaboration de partenaires scientifiques).

Côté milieux marins

La Délégation de façade maritime Manche-mer du Nord (DFM MMN) coordonne les suivis permettant de répondre aux besoins des tableaux de bord des Aires marines protégées (AMP), au Programme de surveillance de la DCSMM⁶, aux différents reportages (OSPAR, Natura 2000...), à l'observatoire national de l'éolien en mer - et priorisés dans le plan de façade. Les suivis sont pour la plupart réalisés par des partenaires bénéficiaires de crédits d'intervention de l'OFB : associations de protection de l'environnement, bureaux d'études, scientifiques et universités, plongeurs naturalistes, gestionnaires d'AMP... Les services départementaux (SD) contribuent à certains de ces suivis : suivis limicoles (SD50 et 14), suivi grand dauphin dans le Golfe normand breton (SD50), Réseau national d'échouage (façade).

EN CHIFFRES

21 251

observations opportunistes d'espèces bancarisées

dont 68 % d'oiseaux, 12 % de mammifères et 9,5 % d'amphibiens et reptiles

174

suivis réalisés en régie dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau

56 117

heures consacrées à la connaissance et l'expertise en 2023 et 2024

+ 633

km de cours d'eau sur lesquels l'inventaire des obstacles à l'écoulement (ROE) a été consolidé entre 2022 et 2024

6 / DCSMM : Directive cadre stratégie milieu marin



Intégration de l'OFB aux programmes de suivis STOC et SHOC

Coordonnés par le Muséum d'histoire naturelle, l'OFB et la LPO, les protocoles STOC (suivi temporel des oiseaux communs, déployé depuis 2001) et SHOC (suivi hivernal des oiseaux communs, déployé depuis 2014) visent à évaluer les tendances d'évolution des populations nicheuses et hivernantes de différentes espèces d'oiseaux. Depuis 2023, les agents des services départementaux de l'OFB contribuent à ces protocoles, permettant d'augmenter de façon significative le nombre de mailles suivies au niveau national et ainsi d'accroître la robustesse des évaluations. En Normandie, 13 mailles STOC et 9 SHOC sont désormais suivies par les agents OFB, ce qui représente 40% des mailles suivies sur la région. La mise en œuvre de ce nouveau protocole – qui remplace les protocoles ACT et flash – s'est accompagnée d'un dispositif de formation des agents, en collaboration avec le GONm et la LPO, afin de garantir une donnée de qualité.

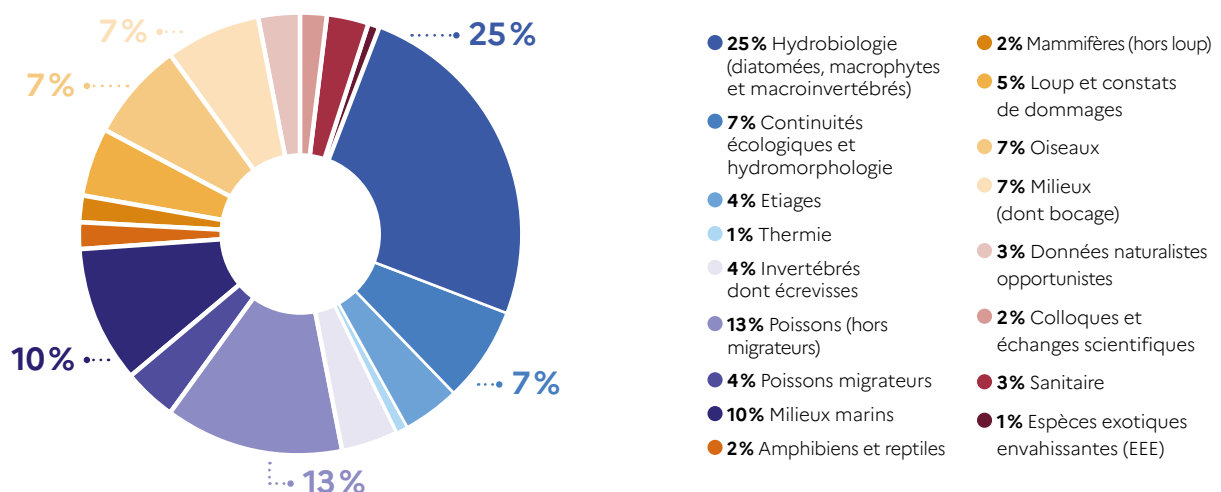
Vers une meilleure circulation et utilisation des données de biodiversité à l'échelle régionale

Les données de biodiversité jouent un rôle essentiel dans la compréhension, la conservation et la protection des espèces et des écosystèmes. Ces deux dernières années, le service régional connaissance a contribué à plusieurs actions visant à faciliter l'accès et l'utilisation des données de biodiversité en région Normandie. Des rencontres avec plusieurs structures partenaires et acteurs de la biodiversité en région se sont notamment tenues, au cours desquelles des objectifs opérationnels d'échange facilité de données ont été discutés et mis en œuvre. En outre, les agents de l'OFB dans les départements ont contribué à des dynamiques d'acquisition de données complémentaires sur des espèces cibles et des écosystèmes à enjeux. Les données de l'OFB ont, entre autres, contribué à l'élaboration de plusieurs listes rouges régionales à venir (oiseaux nicheurs, poissons d'eau douce, insectes, etc.) éditées par l'ANBDD et sont venues enrichir les bases de certains projets coordonnés à l'échelle régionale.



Enregistrement de données sur les chiroptères
© SD50 / OFB

Répartition des missions connaissance en 2023 - 2024



Gestion et appui aux gestionnaires d'espaces naturels



Gestion

La délégation de façade maritime Manche-mer du Nord (DFM MMN) est opératrice de 11 sites Natura 2000 en mer et animatrice de 6 sites de la façade. Après plusieurs années de travail, le document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Baie Seine orientale » et « littoral augeron » a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 février 2024 et les mesures réglementaires sur la pêche professionnelle ont été prises très rapidement. Les mesures sur la pêche professionnelle suite à l'analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » ont été arbitrées par le Préfet maritime et le Préfet du Pas-de-Calais le 14 mars 2024. Ces DOCOB devraient être validés et approuvés dès début 2025.

L'OFB est par ailleurs propriétaire de la réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) de la Grand'mare, dont la gestion a été confiée à la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure (FDC 27 - voir zoom).

Appui aux gestionnaires d'espaces naturels

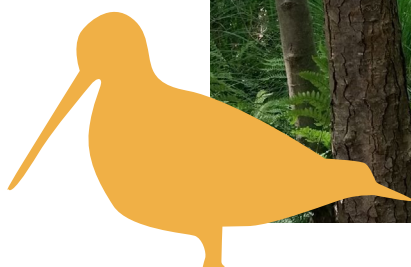
La direction régionale Normandie copilote, avec la DREAL et la Région, le réseau de gestionnaires d'espaces naturels de Normandie, animé par l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD).

La DFM MMN organise par ailleurs chaque année les tables rondes des gestionnaires d'aires marines protégées en partenariat avec la DFM Atlantique. En 2024, ces journées se sont tenues à Dieppe du 10 au 12 septembre sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Actualité de la réserve de la Grand'mare

2024 a été consacrée à la révision du plan de gestion de la RCFS de la Grand'mare. Ce travail s'appuie sur la méthodologie CT88, adaptée aux particularités propres à ce site. Il a été porté par l'OFB et la FDC 27, accompagnés par le bureau d'étude Biodivaction. Le bilan de l'actuel plan de gestion est terminé, le prochain plan est en cours de rédaction.

D'autres opérations plus ponctuelles ont également eu lieu : l'organisation par la FDC27, le PNR BSN⁷ et le SD27 d'un test de l'utilisation d'un drone thermique pour compter les oiseaux présents dans une héronnière inaccessible, l'organisation de visites du nouveau « sentier de l'Osmonde », la mise en route de la nouvelle station météo, l'accueil de la formation des bagueurs de bécassine...



Sentier de l'Osmonde
© N. Chevallier / OFB



DIRECTION RÉGIONALE NORMANDIE

Siège
3, rue du Presbytère - Saint-Georges-d'Aunay
14260 Seulline
02 31 77 71 11
dr.normandie@ofb.gouv.fr
<https://www.ofb.gouv.fr/normandie>

Délégation de façade
Manche-mer du Nord
delegation.facade.mmn@ofb.gouv.fr
02 32 85 38 65

Service départemental
du Calvados
sd14@ofb.gouv.fr
02 31 61 98 53

Service départemental
de l'Eure
sd27@ofb.gouv.fr
02 32 52 05 08

Service départemental
de la Manche
sd50@ofb.gouv.fr
02 33 07 40 32

Service départemental
de l'Orne
sd61@ofb.gouv.fr
02 33 67 19 20

Service départemental
de Seine Maritime
sd76@ofb.gouv.fr
02 35 32 07 10

www.ofb.gouv.fr



2023 - 2024